

Formulaire de mise en candidature Conseil d'administration - 2025

SADC du Kamouraska

SADC
DU KAMOURASKA

* Le siège # 5 est en élection.

Je, soussigné(e) _____, domicilié(e) à _____,
désigné(e) par _____ (entreprise, le cas échéant), membre de la SADC du
Kamouraska inc., accepte par la présente de poser ma candidature au siège No 5 (voir
"Définition des sièges désignés" au verso) du conseil d'administration de la SADC du Kamouraska.

S.V.P., listez les activités ou les implications qui justifient vos qualifications pour le siège
convoité et qui attestent de votre représentativité :

Je m'engage à accepter la fonction si je suis retenu·e par le conseil d'administration. J'atteste
que les renseignements fournis sont exacts et complets.

Et j'ai signé à _____ le _____
(endroit) (date)

Signature

Veuillez retourner ce formulaire dûment complété avant le 18 novembre 2025 à 12 h 00 :

Par la poste au : SADC du Kamouraska inc. - Comité de mise en candidature
205, avenue Industrielle, local 400 à La Pocatière, G0R 1Z0

Par courriel: abriand@sadckamouraska.com

Définition des sièges désignés au conseil d'administration

SADC du Kamouraska

Siège # 1 Primaire

Exploitation de la ressource première destinée à une transformation future.

Siège # 2 Secondaire

Transformation de la ressource première en produits finis ou semi-finis.

Siège # 3 Tertiaire

Service de distribution ou vente de produits et services.

Siège # 4 Jeunesse

Une personne âgée entre 18 et 39 ans

Siège # 5 Communauté

Une personne, employée ou impliquée dans un organisme œuvrant dans un secteur municipal ou de développement local ou s'y intéressant.

Siège # 6 Développement socio-économique

Une personne employée ou impliquée dans le domaine de la culture, des communications, de la formation, de l'éducation et de la main-d'œuvre, de la santé et des services sociaux ou du développement communautaire ou s'y intéressant.

Siège # 7 Coopté

Une personne choisie par les administrateurs élus en fonction d'une zone* peu ou pas représentée.

*** Représentation territoriale**

Dans la mesure du possible, afin d'avoir et de conserver une représentation adéquate de tout le territoire, chaque zone devrait être représentée par au moins une (1) personne au CA mais ne devrait pas l'être par plus de trois (3).

Pour les fins de représentation au sein du CA, le territoire est divisé en trois (3) zones soit :

La zone EST comprend les municipalités suivantes : Saint-Alexandre, Saint-Joseph, Sainte-Hélène, Saint-André et Saint-Germain.

La zone CENTRE comprend les municipalités suivantes : Ville Saint-Pascal, Saint-Bruno, Kamouraska, Saint-Philippe-de-Néri, Saint-Denis et Mont-Carmel.

La zone OUEST comprend les municipalités suivantes : Saint-Roch-des-Aulnaies, Sainte-Louise, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Ville La Pocatière, Saint-Pacôme, Saint-Gabriel, Rivière-Ouelle et Saint-Onésime.